41-3°) **FIXATION des TARIFS de LOCATION du rouleau-compresseur et de l'émulsionneuse de la Commune.**

LE MAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

Compte tenu des nombreuses demandes qui nous sont adressées fréquemment par les Entreprises, je vous propose de m'autoriser à louer le matériel communal ci-après, en fixant comme suit les tarifs de location journaliers :

1°) ROULEAU-COMPRESSEUR "HATRA" de 12 tonnes ..... 12 000 Frs CFA

2°) EMULSIONNEUSE - contenance 2 000 litres ..... 9 000 Frs CFA

Ces tarifs comprennent la mise à la disposition de l'Entreprise locataire, du personnel communal nécessaire au fonctionnement de ce matériel c'est-à-dire :

- d'un chauffeur pour le rouleau-compresseur, et
- d'un employé spécialisé pour l'émulsionneuse.

Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
N. Denis le 4 juillet 1968
P. le Préfet
le Secrétaire général
signé Ph. Kessler

Pour copie conforme
N. Denis le 4 juillet 1968
P. le Préfet
p. le Directeur des affaires financières
signé : Omer Moorau et p°

2e mention
Approuvé
N. Denis le 10 juillet 1968
P. le Préfet
le Secrétaire général
signé Ph. Kessler

Pour copie conforme
N. Denis le 10 juillet 1968
P. le Préfet
le Directeur des A. financières
signé : Vergereau